



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 19 janvier 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comportements dangereux sur les routes de l'Ardèche : « STOP »

L'année 2014 a été particulièrement meurtrière avec 26 tués sur nos routes. A l'aube de l'année 2015, l'Ardèche déplore déjà une victime. En effet, ce samedi 17 janvier s'est déroulé un dramatique accident mortel sur la RD 104 entre Joyeuse et Lablachère et une motocycliste de 45 ans a perdu la vie dans un terrible accident de moto.

Cette situation n'est pas tolérable et doit stopper net ! Il est insupportable qu'en moyenne deux personnes par mois perdent la vie sur nos routes. Derrière la froideur des statistiques, ce sont des familles qui sont brisées par ces drames.

La lutte contre l'insécurité routière constitue l'un des axes prioritaires de la politique de l'État, le Préfet de l'Ardèche compte intensifier la lutte contre les chauffards. Il rappelle que, dans 80% des cas, l'accident est dû à un comportement dangereux d'un conducteur. La sécurité de tous passe par un changement des comportements.

Pour lutter contre les drames de la route, les acteurs et les partenaires de la sécurité routière se mobilisent sur des actions articulées autour de deux axes :

- **La prévention** pour que chacun prenne conscience des bons comportements pour une route plus sûre.

- **La répression** car le relâchement des comportements qui met en danger la vie des autres doit être combattu par de nombreux contrôles. Par exemple, le week-end dernier, lors d'un contrôle mené à PEAUGRES par la Gendarmerie Nationale sur la RD 820, un motard a été contrôlé à la vitesse de **183 km/h !!!**

En accord avec le Procureur de la République, le Préfet condamne avec fermeté de tels comportements. Les violences routières et les conduites à risques doivent cesser. Il appelle les usagers à la plus grande prudence, à respecter strictement le code de la route et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation.

Mobilisons-nous pour mettre fin à cette hécatombe !

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr